

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 8

Artikel: Les salaires en Suisse avant 1900
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fonctionnaires postaux, 200 de la Société suisse des télégraphistes, etc.

Nous nous bornons à parler ici du personnel employé dont les traitements et les conditions de travail se rapprochent le plus du monde ouvrier et dont, par conséquent, les intérêts sont les plus semblables.

J'ai souvent entendu les militants ouvriers faire montre d'étonnement en constatant que les travailleurs d'Etat méconnaissent le mouvement ouvrier et socialiste et refusent de joindre la puissance de leurs organisations à celle des fédérations de métiers en adhérant à l'Union des fédérations syndicales.

Comme socialiste militant je regrette cet éloignement et désirerais voir tous les travailleurs étroitement unis dans cette organisation devenue le centre de tous les efforts pour l'émancipation intégrale du prolétariat. Je crois même que ce désir est celui de bon nombre de mes collègues socialistes convaincus et hardis.

Mais je ne saurais pourtant m'étonner de la réserve qui est la tactique momentanément imposée au personnel fédéral. En effet, pour comprendre cette attitude, non pas hostile, mais simplement opportuniste, il suffit de se rappeler que les employés postaux et leurs co-associés des autres branches de l'activité nationale ont pour patron direct l'Etat, organe politique surtout et avant tout, que leurs revendications sont soumises aux caprices du pouvoir et n'ont chance d'être satisfaites que de par la bonne volonté des puissants du jour. Voilà pourquoi les postiers sont, en apparence du moins, des gouvernementaux en politique et, sur le terrain économique, des isolés.

Pour que le personnel fédéral organisé consente à lier sa destinée à celle des fédérations ouvrières, il faudrait qu'il possédât une conscience de classe très prononcée, un altruisme très développé que seule une minorité encore bien faible a su acquérir. Il faudrait aussi qu'il renonce à la bienveillance des autorités établies et fasse fi de leurs parcimonieuses largesses. L'activité de ses organisations est purement pratique. Aucun idéal social ne les conduit et ne les épure. Elles sont le type parfait du syndicalisme neutre, rigoureusement neutre, qui ne se laisse distraire jamais de son unique but d'améliorations et de réformes immédiates. Je ne connais, pour ma part, aucun syndicat soi-disant neutre, pouvant respecter aussi bien ce principe. Changer de ligne de conduite, se donner tout à coup un programme plus profond et plus large serait certainement pour elles compromettre leur action réformatrice et rejeter peut-être dans l'indifférence quantité de collègues qui ne voudraient pas les suivre sur ce nouveau terrain. On peut déplorer cette crainte et cet égoïsme, mais on est obligé de les comprendre et d'en tenir compte. Voilà pourquoi même les partisans de l'unité ouvrière dans le sens large du mot, ne peuvent, à l'heure actuelle, conseiller une attitude plus énergique et plus franchement syndicaliste.

Mais, malgré tout, l'organisation des employés fédéraux est une école de solidarité qui porte chaque jour ses fruits. Si elle doit se garter, pour obtenir, en partie tout au moins, les améliorations nécessaires en faveur de ses membres, de toute manifestation maladroite, elle est tout de même un beau spécimen de l'organisme ouvrier, une de ses cellules les plus vivaces.

Opportuniste vis-à-vis des détenteurs du pouvoir, elle a montré beaucoup de fermeté dans la défense des droits et de la dignité du personnel.

Après avoir reçu réformes sur réformes par une meilleure législation les concernant, les employés fédéraux organisés ont créé dans leur propre sein de nombreuses caisses de secours; ils ont appliqué le système des fortes cotisations qui leur ont permis de posséder en deux éditions (allemande et franco-italienne) un organe hebdomadaire, de payer un secrétaire général (à la fois conseiller juridique), de créer un fonds pour soutenir des collègues frappés injustement dans leurs fonctions ou victimes du malheur, d'étendre partout leur propagande et leur recrutement, de semer des idées, de répandre une atmosphère favorable aux principes de bonne camaraderie, d'élever le niveau matériel et moral de ses membres en les appelant à plus de conscience de leurs devoirs et de leurs droits.

Et puis enfin, ligée en une vaste union fédérative avec la Fédération des employés de chemins de fer, forte à elle seule de plus de 30,000 membres, elle a acquis une puissance que nul ne peut dégaîner. On craint déjà en certains milieux l'importance d'une telle organisation et l'on se demande avec frayeur ce qu'il adviendrait le jour où toute cette armée aurait pris conscience de sa force et de ses intérêts de classe.

Car, n'est-elle pas l'extension naturelle du mouvement ouvrier qui, des travailleurs manuels, s'étend bientôt à toutes les corporations, inconsciemment peut-être, mais sûrement solidaires dans la poursuite d'une intégrale émancipation?

Contrairement à ce que nous voyons en France, les hommes politiques de notre pays ont eu assez d'habileté et de libéralisme pour accorder une reconnaissance officielle aux organisations du personnel fédéral. Ils tiennent compte de leurs requêtes et discutent avec leurs représentants, les consultent même spontanément à l'occasion.

C'est dire à quel point elles ont su s'imposer et se faire respecter. Mais cela explique également très bien le pourquoi de leur attitude vis-à-vis de l'organisation ouvrière.

Lucien Mercier.



Les salaires en Suisse avant 1900.

Feu l'inspecteur des fabriques D^r F. Schuler, un homme qui se souciait beaucoup du sort de la classe ouvrière, publia en 1905 dans le *Journal de statistique*

suisse un rapport détaillé sur les salaires et les conditions de travail des ouvriers et ouvrières occupés dans les établissements industriels soumis à la loi sur les fabriques dans le 1^{er} arrondissement d'inspection. Nous extrayons les données suivantes d'un tableau

statistique figurant dans le rapport du D^r Schuler. Le tableau original est trop détaillé et trop étendu pour que nous puissions le reproduire en entier. Voici ce que Schuler a constaté par rapport à la rétribution de la main-d'œuvre dans la Suisse orientale en 1893/94 :

Groupes d'industrie	De 65,204 ouvriers et ouvrières enregistrés recevaient par jour pour un travail de 10 à 11 heures :							Total des ouvriers enregistrés	Nombre des ouvriers occupés en 1893 dans l'industrie respective *	
	jusqu'à 1 fr.	1 à 2 fr.	2 à 3 fr.	3 à 4 fr.	4 à 5 fr.	5 à 6 fr.	plus de 6 fr.			
I. Industrie du textile	Ouvriers . .	990	18,043	15,105	5,735	1,559	357	179	41,968	52,166
	Pour-cent . .	2,4	43	35,9	13,7	7,8	0,8	0,4	100	
II. Industrie des peaux et cuirs, etc.	Ouvriers . .	73	297	230	274	116	52	26	1,068	1,500
	Pour-cent . .	6,8	26,8	21,6	25,6	10,8	4,8	2,3	100	
III. Alimentation	Ouvriers . .	75	492	207	501	527	104	52	1,958	2,205
	Pour-cent . .	3,8	25,1	10,5	25,6	27	5,2	2,7	100	
IV. Industrie chimique	Ouvriers . .	8	108	127	359	170	44	13	829	850
	Pour-cent . .	1	13,1	15,3	43,4	20,5	5,3	1,5	100	
V. Industrie du papier et polygraphique	Ouvriers . .	144	697	567	412	259	275	227	2,581	3,387
	Pour-cent . .	5,6	27	21,7	16	10	10,6	8,8	100	
VI. Industrie du bois	Ouvriers . .	27	179	439	1,068	1,351	172	127	3,298	2,953
	Pour-cent . .	0,9	5,5	13,5	32,3	41	5,1	1,8	100	
VII./VIII. Industrie des métaux et des machines	Ouvriers . .	222	1,141	1,142	3581	2,669	1,280	955	11,017	12,444
	Pour-cent . .	2	10,4	10,3	32,5	24,5	11,6	8,6	100	
IX. Horlogerie et bijouterie	Ouvriers . .	16	62	22	13	6	6	4	129	133
	Pour-cent . .	12,4	47,9	17,2	10,1	4,6	4,6	3,2	100	
X. Industrie des terres, pierres et verres	Ouvriers . .	8	221	401	1,311	267	90	48	2,356	2,679
	Pour-cent . .	0,3	9,4	17	56	11,3	3,7	2	100	
Total des ouvriers de I à X		1,563	21,240	18,240	13,264	6,950	2,380	1,566	65,204	78,317
Pour-cent du total		2,5	32,6	28	20,2	10,7	3,6	2,2	98	

* Il ne s'agit que du personnel des entreprises du 1^{er} arrondissement de l'inspection sur les fabriques.

L'enquête statistique sur laquelle le rapport du D^r Schuler se basait, a fourni des indications sur les salaires d'environ 65,000 ouvriers et ouvrières, soit pour le 83^o/_o du personnel ouvrier occupé dans les entreprises atteintes par l'enquête. Comme il s'agit d'une région assez avancée dans son développement

industriel, nous pouvons accepter les chiffres du D^r Schuler comme base moyenne pour toute la Suisse, sauf pour l'industrie horlogère, dont le centre se trouve dans la région du Jura. En concentrant davantage le grand tableau reproduit plus haut nous obtenons les résultats suivants :

Groupes	De 100 ouvriers gagnent			
	jusqu'à 2 fr.	de 2 fr. à 4 fr.	de 4 fr. à 6 fr.	plus de 6 fr.
I. Industrie du textile . . .	45,4	49,6	8,6	0,4
II. Industrie des peaux et cuirs, etc.	33,6	47,2	15,6	2,3
III. Alimentation	28,9	36,1	32,2	2,7
IV. Industrie chimique . . .	14,1	58,7	25,8	1,5
V. Industrie du papier et polygraphie	32,6	37,7	20,6	8,8
VI. Industrie du bois	14,5	45,8	46,1	1,8
VII./VIII. Industrie des métaux et des machines. . .	12,4	42,8	36,2	8,6
IX. Horlogerie et bijouterie	60,3	27,3	9,2	3,2
X. Industr. des terres, pierres et verres	9,7	73,0	15,0	2,3

On voit que déjà en 1893 il n'était pas rare de trouver en Suisse, dans l'industrie de l'alimentation, dans celle des produits chimiques, du bois, et dans l'industrie des machines et métaux des salaires journaliers de 4 fr. Il paraît que ces salaires étaient aussi fréquents dans les industries sus-indiquées, que des salaires de 2 fr. par jour dans l'industrie textile, dans la fabrication du papier ou dans l'industrie des peaux et des cuirs. Nous pensons que ce fait doit être attribué à la forte proportion de la main-d'œuvre féminine et au grand nombre d'ouvriers jeunes ou peu qualifiés qui sont occupés dans l'industrie textile et à la fabrication du papier.

Les bulletins de l'assurance contre les accidents indiquaient à cette époque les moyennes des salaires journaliers comme suit:

(Journée moyenne pour hommes *)

	A.	B.
I. Industrie du textile	fr. 3.16	fr. 3.04
II. Industrie des peaux et cuirs	» 3.50	» 3.44
III. Alimentation	» 4.09	» 4.00
IV. Industrie chimique	» 3.91	» 3.83
V. Industrie du papier et arts polygraphiques	» 3.34	» 3.25
VI. Industrie de la pierre, exploitation de la terre	» 3.41	» 3.39
VII. Industrie du bois	» 4.20	» 4.05
VIII. Industr. des métaux et machines	» 4.15	» 4.05

*) A. Y compris les salaires du personnel technique, du bureau, des contre-maîtres, etc.

*) B. Sans compter les salaires du personnel technique.

Au sujet de ces chiffres il faut observer qu'ils sont probablement un peu trop bas puisqu'ils sortent des bulletins d'assurance. Pour être plus sûr, on fera bien d'ajouter 10 à 15 % au gain journalier provenant des bénéfices du travail aux pièces et des heures supplémentaires à ce moment en usage dans presque tous les établissements de la Suisse orientale. Il y a certaines industries dans lesquelles l'augmentation du gain par ces moyens était sans doute plus forte, cependant il faut aussi tenir compte des amen-

des, des réductions du gain pour le travail défectueux, les outils abîmés, et plus encore par les cas de maladie ou de chômage, etc. Ainsi, en admettant une augmentation de 10 %, on se trouve probablement très près de la réalité.

* * *

Plus de 14 ans se sont écoulés depuis que le D^r Schuler a publié son rapport sur les conditions des salaires dans les entreprises du I^{er} arrondissement d'inspection.

L'auteur de l'enquête repose depuis longtemps dans sa tombe, mais les vœux et espoirs que cet ami sincère de l'ouvrier exprima en publiant son rapport ne sont pas restés complètement vains ou inexaucés. Evidemment ceux auxquels Schuler adressa surtout ses recommandations, les « puissants » de la société (les patrons et l'Etat) ont plutôt fait le contraire depuis. La classe ouvrière a dû recourir à ses propres forces pour obtenir par l'organisation syndicale une amélioration des conditions de travail, entre autres de relèvement des salaires.

Comme malheureusement nous ne disposons pas de données statistiques aussi complètes et étendues que celles du D^r Schuler, nous devons nous arranger avec des fragments pour arriver à connaître un peu les salaires ou le revenu de la classe ouvrière en Suisse.

Pour compléter le tableau des salaires que nous avons établi aussi exactement que possible, nous indiquerons ici déjà le gain journalier (moyen) pour les tailleurs et les cordonniers à Bâle, à Berne et à Zurich. Bien entendu qu'il ne s'agit ici que des ouvriers qualifiés (hommes) et que les salaires des ouvrières ou ceux des ouvriers faibles ou peu qualifiés sont de 30 à 50 % inférieurs aux salaires sous-indiqués.

En 1908, les salaires journaliers variaient comme suit dans les trois villes en question:

Pour 10 heures de travail

- a) Tailleurs d'habits pour dames fr. 5.— à fr. 7.—
 b) » » pour messieurs » 4.50 » » 6.50
 c) Cordonniers » 4.50 » » 6.—

Comme nous n'avons pu obtenir à temps utile des indications précises pour d'autres villes, nous avons laissé ces trois catégories d'ouvriers en dehors du tableau général des salaires. Il en fut de même pour les travailleurs de l'industrie horlogère et pour ceux de l'industrie textile. Dans l'industrie horlogère les salaires varient considérablement, de fr. 3.50 à fr. 10.— par jour (pour 10 heures), suivant la profession et suivant que les crises trop fréquentes et, en temps de prospérité, le travail aux pièces, les heures supplémentaires ou le travail à domicile apportent des modifications brusques et considérables aux conditions de gain des travailleurs de l'industrie horlogère.

Quant aux travailleurs de l'industrie du textile, la grande majorité appartient au sexe féminin et ne gagnent guère plus de fr. 3.— à fr. 3.50 par jour, pour 10 heures de travail. Les salaires pour les hommes dépassant fr. 4.50 sont des exceptions.

Indications sur la rétribution de la Salaires journaliers pour 9 et 9¹/₂ heures de travail, établis

Industrie ou profession	Localités															
	Aarau		Bâle		Berne		Bienne		Chaux- de-Fonds		Coire		Frauen- feld		Fribourg	
	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<i>I. Arts graphiques.</i>																
a) Typographes	5.65	—	6.—	—	6.34	—	6.15	—	6.50	—	5.84	—	5.84	—	5.—	—
b) Lithographes	5.—	7.30	5.60	7.65	5.—	7.50	—	—	4.—	6.50	—	—	—	—	—	—
c) Lithographes-imprimeurs	5.50	6.60	5.—	6.—	4.—	6.90	—	—	4.—	5.80	—	—	—	—	—	—
d) Relieurs	3.50	4.80	4.—	5.10	4.50	5.10	4.—	4.75	4.—	6.—	4.—	4.80	—	—	—	—
<i>II. Industrie des métaux et des machines.</i>																
	Arbon		Bâle		Baden		Berne		Bienne		Coire		Kriens		Fribourg	
a) Mouleurs	4.90	6.50	4.—	5.20	4.25	5.70	4.40	5.60	4.30	5.50	5.—	5.60	4.25	5.—	4.15	5.10
b) Mouleurs à la machine, noyauteurs et aide-mou- leurs	4.30	5.20	3.90	4.25	3.85	4.75	3.85	4.75	4.—	4.40	3.90	7.75	3.70	4.10	4.—	4.30
c) Mécaniciens, tourneurs, etc.	5.10	6.—	4.50	5.20	4.—	5.20	4.—	5.50	4.—	5.20	—	—	—	—	3.80	4.75
d) Ouvriers à la machine . . .	4.75	5.10	4.10	4.85	3.70	4.80	3.20	5.20	3.85	4.75	—	—	—	—	3.60	4.20
e) Manœuvres	4.—	4.75	3.85	4.40	3.20	4.40	3.—	3.90	3.80	4.30	—	—	—	—	3.—	3.75
<i>Ouvriers sur métaux dans l'industrie du bâtiment.</i>																
a) Serruriers	4.75	5.50	4.30	5.70	—	—	4.30	5.60	3.90	5.20	4.25	5.—	—	—	3.80	4.90
b) Ferblantiers	5.20	6.30	5.10	5.90	—	—	5.10	6.25	5.—	5.65	5.—	5.50	—	—	—	—
c) Monteurs d'installations hygién., de l'éclairage, de l'eau, etc.	—	—	5.20	6.—	—	—	4.75	6.20	4.75	5.30	5.—	6.75	—	—	5.10	6.—
<i>III. Industrie du bâtiment.</i>																
	Bâle		Berne		Bienne		Chaux- de-Fonds		Coire		Fribourg		Genève		Lausanne	
a) Maçons et manœuvres:																
1. Maçons	5.—	6.—	4.90	5.75	4.50	5.20	—	—	—	—	3.80	4.75	5.—	5.80	5.—	6.—
2. Manœuvres	3.90	4.30	3.80	4.25	3.50	4.20	—	—	—	—	3.—	4.—	4.30	4.70	4.20	4.75
b) Travailleurs de la pierre:																
1. Tailleurs de pierres . . .	—	6.95	—	5.69	—	—	6.15	6.85	—	—	—	—	—	6.65	5.40	6.65
2. Marbriers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) Plâtriers-peintres	6.30	7.—	6.50	7.40	5.50	—	—	—	—	—	—	—	5.70	6.—	5.50	5.80
d) Ouvriers sur bois (menui- siers et ébénistes)	5.70	6.30	5.70	6.30	5.—	5.60	—	—	—	—	5.—	5.50	5.60	5.85	—	—
<i>IV. Alimentation.</i>																
a) Brasseurs	6.20	6.80	6.20	6.80	—	—	—	—	—	—	6.—	6.80	6.30	6.80	—	—
b) Meuniers	4.20	5.—	4.30	5.10	—	—	4.30	4.85	—	—	—	—	4.50	5.10	—	—
c) Tonneliers	5.30	6.—	5.30	5.85	—	—	—	—	—	—	5.—	5.50	—	—	4.75	5.50

Note de la rédaction. Les indications se basent sur les tarifs établis, conventions, enquêtes statistiques et rapports des fédérations syndicales et de certaines Unions ouvrières, publiés en 1903. A l'ex-

main-d'œuvre en Suisse après 1907.

d'après les enquêtes statistiques des fédérations syndicales.

Localités																				Nombre des ouvriers compris dans les indications (chiffre rond)
Genève		Lausanne		Lucerne		Neuchâtel		Schaff- house		Soleure		St-Gall		Winter- thour		Vevey		Zurich		
Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	Minimum	Moyenne	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
6.—	—	6.—	—	6.—	—	6.—	—	5.65	—	6.—	—	6.16	—	6.16	—	6.—	—	6.16	—	3,200
3.35	7.90	6.50	8.30	—	—	—	—	—	—	—	—	4.50	7.55	5.—	6.85	6.—	7.70	4.25	7.60	140
4.50	6.55	5.—	6.85	—	—	—	—	—	—	—	—	4.—	6.15	5.—	6.70	6.—	6.80	4.—	7.—	250
3.50	5.—	4.—	4.80	4.—	4.50	4.50	5.10	—	—	4.—	5.—	3.50	5.10	4.—	5.—	4.—	4.50	3.50	5.50	* 455
Genève		Lausanne		Lucerne		Neuchâtel		Cèrlikon		Schaff- house		St-Gall		Vevey		Winter- thour		Zurich		
4.50	5.80	—	—	4.50	5.40	—	—	4.10	5.75	3.85	5.50	4.25	5.20	—	—	4.50	5.40	4.75	6.—	650
4.—	4.75	—	—	4.10	4.70	—	—	4.10	4.80	3.50	4.70	4.20	4.75	—	—	4.30	4.70	4.35	4.80	250
4.20	5.40	—	—	4.75	5.10	—	—	4.75	5.20	4.50	5.10	—	—	4.50	5.—	4.—	4.75	4.30	5.85	5,000
4.—	4.50	—	—	3.85	4.80	—	—	4.20	4.50	4.—	4.40	—	—	4.10	4.40	3.50	4.50	3.—	4.85	3,500
3.50	4.20	—	—	3.75	4.20	3.75	4.20	3.80	4.50	—	—	—	—	4.—	4.20	3.30	4.20	2.85	4.60	1,700
5.—	5.70	5.—	5.65	4.50	5.40	4.—	4.75	—	—	4.50	5.20	4.65	5.40	4.50	5.20	4.30	5.20	4.20	6.20	1,000
5.—	5.70	5.20	5.85	5.20	5.90	4.75	5.80	—	—	4.60	5.30	4.75	5.35	5.10	6.—	5.10	6.—	5.50	6.50	900
—	—	—	—	4.75	6.35	—	—	—	—	—	—	5.60	6.65	—	—	5.25	5.80	5.70	7.20	850
Lucerne		Neuchâtel		Ror- schach		Soleure		St-Gall		Winter- thour		Zurich								
—	—	—	—	5.—	5.75	—	—	5.—	6.15	5.—	6.—	5.10	6.—	—	—	—	—	—	—	3,000
—	—	—	—	4.—	4.80	—	—	3.80	4.50	3.80	4.75	4.10	—	—	—	—	—	—	—	2,500
—	—	6.30	6.85	—	6.47	5.70	—	7.—	7.25	—	7.44	7.—	7.30	—	—	—	—	—	—	300
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.20	—	—	—	—	—	—	—	50
6.—	6.95	5.80	—	—	—	—	—	6.30	7.50	—	—	7.—	7.75	—	—	—	—	—	—	900
5.30	5.85	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.—	6.85	—	—	—	—	—	—	1,500
6.20	6.80	—	—	—	—	—	—	6.20	6.80	6.20	6.80	5.85	6.75	—	—	—	—	—	—	500
—	—	—	—	—	—	4.—	4.75	—	—	4.30	5.20	4.30	5.30	—	—	—	—	—	—	150
—	—	4.50	5.50	—	—	—	—	5.—	6.—	5.30	6.20	5.50	6.50	—	—	—	—	—	—	350
Total																				27,145

ception des corporations des arts graphiques pour lesquelles la journée de 9 heures est introduite d'une façon générale, nous avons basé nos calculs sur la journée de 9 $\frac{1}{2}$ heures.

Le tableau général nous permet d'établir les comparaisons suivantes avec les chiffres obtenus par le rapport du D^r Schuler.

	Salaire journalier moyen		Moyenne	Gain journalier d'après la statistique du Dr Schuler, 1903	Augmentation probable, 1903—1909	
	Fr.	Fr.			Fr.	Fr.
<i>Arts graphiques :</i>						
1. Typographes	6.30—7.50	6.90	5.50	1.40	25	
2. Lithographes	6.50—8.—	7.25	5.70	1.55	22	
3. Lithogr.-imprim.	5.80—7.—	6.40	—	—	—	
4. Relieurs	4.50—6.—	5.25	4.—	1.25	31	
<i>Métaux et machines :</i>						
1. Mouleurs-fondeurs	5.00—6.50	5.75	4.75	1.—	21	
2. Manœuvres, noyauteurs, etc.	4.10—4.80	4.45	3.50	—0.95	27	
3. Mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, etc.	4.75—6.—	5.38	4.30	1.38	25	
4. Ouvr. s. machines	4.10—5.20	4.65	3.70	—0.95	25	
5. Manœuvres	3.75—4.60	4.18	3.20	—0.98	30	
<i>Métallurgistes travaillant pour l'industrie du bâtiment :</i>						
1. Serruriers	4.75—6.20	5.50	4.30	1.20	27	
2. Ferblantiers	4.60—6.50	5.55	4.50	1.05	29	
3. Monteurs et installateurs	5.30—7.20	6.25	5.—	1.25	21	
<i>Professions diverses de l'ind. du bâtiment :</i>						
1. Maçons	4.75—6.—	5.38	4.31	1.07	24	
2. Manœuvres	4.00—4.80	4.40	3.20	1.20	37	
3. Tailleurs de pierre	5.60—7.44	6.52	?	?	?	
4. Peintres et plâtriers	5.80—7.75	6.77	4.25	2.52	59	
5. Ouvriers sur bois	5.50—6.85	6.18	4.50	1.68	37	
<i>Alimentation :</i>						
1. Brasseurs	6.20—6.80	6.50	4.50	2.—	44	
2. Meuniers	4.75—5.30	5.02	4.24	—0.78	18	
3. Tonneliers	5.30—6.50	5.90	4.—	1.90	47	
<i>Vêtements :</i>						
1. Tailleurs	4.50—7.—	5.75	3.50	2.25	64	
2. Cordonniers	4.50—6.—	5.25	3.35	1.90	56	

Au sujet de cette comparaison il y a plusieurs observations à faire :

Premièrement, il était indispensable de tenir compte du changement continu des ouvriers, en prenant la moyenne entre le taux le plus bas et le taux des salaires le plus élevé comme base pour notre comparaison. Cela était d'autant plus nécessaire qu'il nous fut impossible de distinguer le nombre d'ouvriers en question pour chaque localité.

Ainsi nous croyons avoir obtenu au moins une image à peu près juste pour ce qui concerne la situation générale de chaque profession, un chiffre moyen sur lequel il est permis de se baser pour la comparaison avec les chiffres du D^r Schuler.

Notre comparaison indique une variation considérable dans l'augmentation des salaires suivant la profession en cause. Cependant ici il s'agit de se rendre compte que pour la plupart des professions qui accusent une forte augmentation proportionnelle des salaires, l'ancien taux des salaires fut très bas, de sorte qu'une augmentation de 30 ou 50 ct. par jour constitue déjà un fort pour-cent de l'ancien salaire.

A ce sujet les chiffres de l'avant-dernière colonne qui indiquent l'augmentation absolue, nous renseignent exactement.

Puis, il est facile de constater que les professions qui accusent une forte augmentation des salaires sont de celles qui englobent relativement peu d'ouvriers et en majeure partie des ouvriers qualifiés.

Ensuite il s'agit ici d'une période de 15 ans et les ouvriers en question comptent, pour la plupart, non seulement comme ouvriers qualifiés, mais en même temps comme ouvriers syndiqués.

Au cas où l'on voudrait se baser sur nos chiffres pour calculer les revenus annuels des ouvriers en question il ne faudra pas oublier que, par exemple, les maçons, les peintres et plâtriers, les tailleurs de pierres, les tailleurs d'habits, une partie des ferblantiers du bâtiment, etc., qui accusent un salaire journalier relativement élevé, ne peuvent travailler que 8, 9 ou 10 mois au plus par année. Ensuite la journée normale pour les peintres, les tonneliers, les travailleurs des arts graphiques et une partie des ouvriers sur bois et des ouvriers sur métaux n'est pas de 9¹/₂ heures, mais de 9 heures. Il ne faudra donc compter que 250 journées à 9¹/₂ heures ou 265 journées à 9 heures au maximum pour obtenir le revenu annuel de ces catégories d'ouvriers.

Ainsi il n'est pas permis de se baser simplement sur ces chiffres pour avoir un aperçu général des conditions de salaires des 700,000 travailleurs qui existent en Suisse.

Nous devons nous borner à déclarer que pour autant qu'il nous était possible de nous rendre compte de la situation, les ouvriers les mieux qualifiés et accusant la plus forte proportion de syndiqués ont réussi, à force de luttes fréquentes et parfois aussi longues que pénibles, à augmenter leurs salaires de 30 à 33 % en moyenne dans l'espace de 15 ans. Mais en dehors de ceux qui ont ainsi pu obtenir une amélioration de leurs conditions de salaires, il reste des centaines de mille travailleurs en Suisse dont la main-d'œuvre était moins recherchée, auxquels une forte organisation syndicale faisait défaut, qui ont dû se contenter de moins, pourvu qu'ils aient même réussi à obtenir quelque chose, ou à empêcher un recul du taux de leur salaire, ce qui ne leur a pas toujours été possible. A ce sujet, l'exposition du travail à domicile à Zurich nous a révélé un tableau très sombre.

Nous voulons cependant pour le moment nous tenir à ceux qui ont pu avancer et dans le prochain numéro de la *Revue* nous examinerons comment l'augmentation des salaires se présente en face du renchérissement de la vie pour la même période.

